

## Usurpation d'identité

Par **M7689**, le **08/08/2015** à **19:34**

Bonsoir,

Ma copine c'est fait usurper son identité, un commerçant vient de porter plainte contre elle car une personne a fait un achat dans son magasin avec un faux chèque et avec une carte d'identité qui a le même numéro de CNF que la sienne; le policier pense que c'est quelqu'un qui a soit pris sa carte furtivement sans quelle ne le remarque et ensuite la lui rendre ou alors qu'il l'a prise en photo et fait un double. C'est forcément quelqu'un quelle côtoie. Mais maintenant il faut prouver au commerçant que se n'était pas elle (sa date de 2012) pour qu'il retire sa plainte et qu'il porte plainte contre x. Sa nous angoissent depuis hier elle a rdv mercredi à l'hôtel de police. j'aimerais être rassuré que cette histoire finira bien pour nous et qu'on ne va pas devoir payer pour un escroc.

Merci de vos conseil.

Par **Emillac**, le **09/08/2015** à **12:58**

Bonjour,

[citation]sa date de 2012

...

un commerçant vient de porter plainte contre elle

[/citation]

2012 ? Et c'est seulement maintenant qu'il se réveille, le commerçant ?

[citation]avec un faux chèque[/citation]

Il a cherché à l'encaisser quand, ce fameux "faux" chèque ?

Quel genre de "faux" chèque ? Tiré de quel genre de carnet ?

Pour le reste, d'accord avec OmeletteFromage. Sauf que depuis 2012, ça va être dur. Le commerçant se souvient-il de la tête de la personne qui lui a remis le "faux" chèque ? Déjà, s'il se souvient que c'était un homme, ce sera bien...